



# LES ARCHERS DU SOLEIL

Gymnase Alexandre Soubrier  
2 avenue des Carrières 34110 FRONTIGNAN

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2022/2023

### TARIFS :

#### LICENCE + Location de l'arc

		LICENCES	Location d'arc	TOTAL
Jeunes (1ère licence)		107,00 €	25 € <sup>1</sup>	132
Jeunes 8 à 20 ans	Arc initiation	107,00 €	25 € <sup>1</sup>	132
	Arc Progression	107,00 €	90 € <sup>2</sup>	197
	Arc Progression + Perche	107,00 €	100€ <sup>2</sup>	207
	Sans	107,00 €	-	107
ADULTES 21 ans et plus <sup>3</sup>		136,00 €	-	136

**Possibilité d'un paiement en trois fois par chèque jusqu'en décembre (Début OCT, NOV. et DEC)**

1 - Matériel d'INITIATION

2- Chèque de caution pour l'arc de progression

3 – Archers confirmés

### MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- Inscriptions pendant les heures d'entraînement
- Age minimum requis : 8 ans

### PIÈCES A FOURNIR:

- Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général), avec éventuellement la mention « en compétition » à fournir seulement si une des questions du **formulaire relatif à l'état de santé du sportif mineur a été affirmative.**
- Fiche de demande de création de licence et d'adhésion
- Photo d'identité

### ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE A LA PRATIQUE DE LA DISCIPLINE:

*La pratique de ce sport nécessite en première année l'achat de petit matériel obligatoire et propre à chaque archer (le club peut vous guider pour effectuer cette acquisition) :*

*carquois, flèches, protège bras, palette, dragonne (90€ environ) .*

*A savoir : ce matériel sera prêté pendant les séances d'essai.*

*T SHIRT du Club à acheter la première année 25€ environ (selon fournisseur)*

### HORAIRES:

voir sur le site le lieu et les horaires

*(L'adhésion au club comprend la licence fédérale, qui inclue l'assurance de base. Conformément à l'article 38 de la loi sur le sport, des options complémentaires à cette assurance de base sont proposées à chaque archer lorsque sa licence lui est adressée par la FFTA.)*